



Le Référent harcèlement et agissements sexistes du CSE 1 journée de formation

Objectifs de la formation

Depuis le 1er janvier 2019, les CSE doivent désigner un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Ce programme de formation vise à enrichir les compétences de ces référents pour qu'ils puissent assurer pleinement cette nouvelle fonction.

Le programme comporte 6 modules répartis sur une journée.

Objectifs pédagogiques et contenu des modules

Au fur et à mesure des modules, les apprenants vont :

- Développer leurs connaissances concernant la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- S'approprier le rôle de référent vis-à-vis des salariés et l'interface avec les autres élus et la direction de l'entreprise
- Devenir un acteur reconnu de la prévention en entreprise

1. INTRODUCTION

- Accueil
- Présentation des objectifs de la formation
- Le plan de la journée
- Valeurs, principes et comportements

2. LES ENJEUX

- Notions indispensables à une bonne prise en compte de la mission de référent
- Les obligations légales relatives à la protection de l'intégrité et de la santé des salariés
- Les statistiques
- Ce que dit la loi
- Les changements depuis le 31/03/2022

3. MOYENS ET ATTRIBUTIONS DU REFERENT

- Mission du CSE pour la prévention des RPS et violences au travail
- Spécificité de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Echange avec les salariés : informer et écouter
- La liberté de circulation dans l'entreprise
- Affichage obligatoire, mise à jour du règlement intérieur, d'une charte de bonne conduite

4. LA POLITIQUE DE PREVENTION

- Définir un mode opératoire
- Développer la compétence d'acteur de la prévention
- Détecter les situations à risques et les moyens de prévention
- Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités : Direction et Managers, Médecin du travail, inspecteur du travail, référents CSE et référents RH Les inspecteurs et contrôleurs du travail
- D'autres acteurs de la prévention

5. SITUATION D'URGENCE ET GESTION DE CRISE

- Réagir à une situation de harcèlement : focus employeur et focus victime
- Développer l'écoute active
- Se faire accompagner et faire valoir ses droits

6. FEEDBACK, QUESTIONS ET QCP

- D'autres questions - Feedback de la journée
- Test de connaissance sous la forme d'un QCM
- Evaluation à chaud et fin de la formation



Le Référent harcèlement du CSE – 1 journée de formation

Méthodes et moyens pédagogiques

Le principe général de réalisation repose sur un rythme de formation qui alterne des apports théoriques (30%) et des exercices de mise en pratique ainsi que des discussions de groupe et des présentations (70%). Selon les modules, les moyens mis en œuvre pour les présentations comportent l'utilisation de vidéos, d'images ou de graphiques, et d'exemples de pratiques qualifiées de harcèlement sexuel en jurisprudence. Les apprenants sont amenés à travailler en groupe au fil de la progression du programme. Chaque apprenant reçoit un dossier (clé USB) contenant le programme et des supports utilisés durant les exercices.

Public concerné et Prérequis

Cette formation s'adresse aux membres du Comité Social et Economique ou de la Commission Santé Sécurité et Conditions de travail, et tout particulièrement ceux désignés comme référents « harcèlement sexuel et agissements sexistes ».

Il n'y a pas de niveau de connaissance minimum requis pour assister à cette formation. Il est toutefois préférable d'avoir suivi au préalable, la formation Santé et Sécurité au travail destinée aux membres du CSE ou CSSCT.

Durée de la formation

La formation a une durée de 1 jour : Formation présentielle sur 1 journée ou formation distancielle sur 2 1/2 Journées

Lieu(x) de la formation

Cette formation est une formation distancielle réalisée via l'application ZOOM. Chaque participant devra s'assurer d'une bonne connexion internet avant le démarrage de la formation. Possibilité de réaliser cette formation dans vos locaux sur un format présentiel.

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Les moyens pédagogiques seront également adaptés selon le handicap du participant, un entretien au préalable sera organisé afin d'étudier l'organisation la plus appropriée.

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Une fiche de présence émarginée par chaque participant et le formateur est établie pour chaque module.

Une fiche d'évaluation de la formation ainsi qu'une attestation de formation sont remises à chaque apprenant en fin de formation. Les résultats d'apprentissage des apprenants sont évalués à partir d'un QCM en fin de formation.

Nous contacter

CDA CONSULTANTS – Parc D'Activités Côte Rousse Bâtiment B 180 Rue du Genevois 73000 CHAMBERY

Tél. 06 50 38 96 70 – lb@cdaformations.fr – www.cdaformations.fr

SIRET 450 054 366 00056 – APE 8559A – N° déclaration d'activité 84 73 01 971 73